

Efforts principaux du programme de prévention 2013

Journées CFST des 7 et 8 novembre 2012



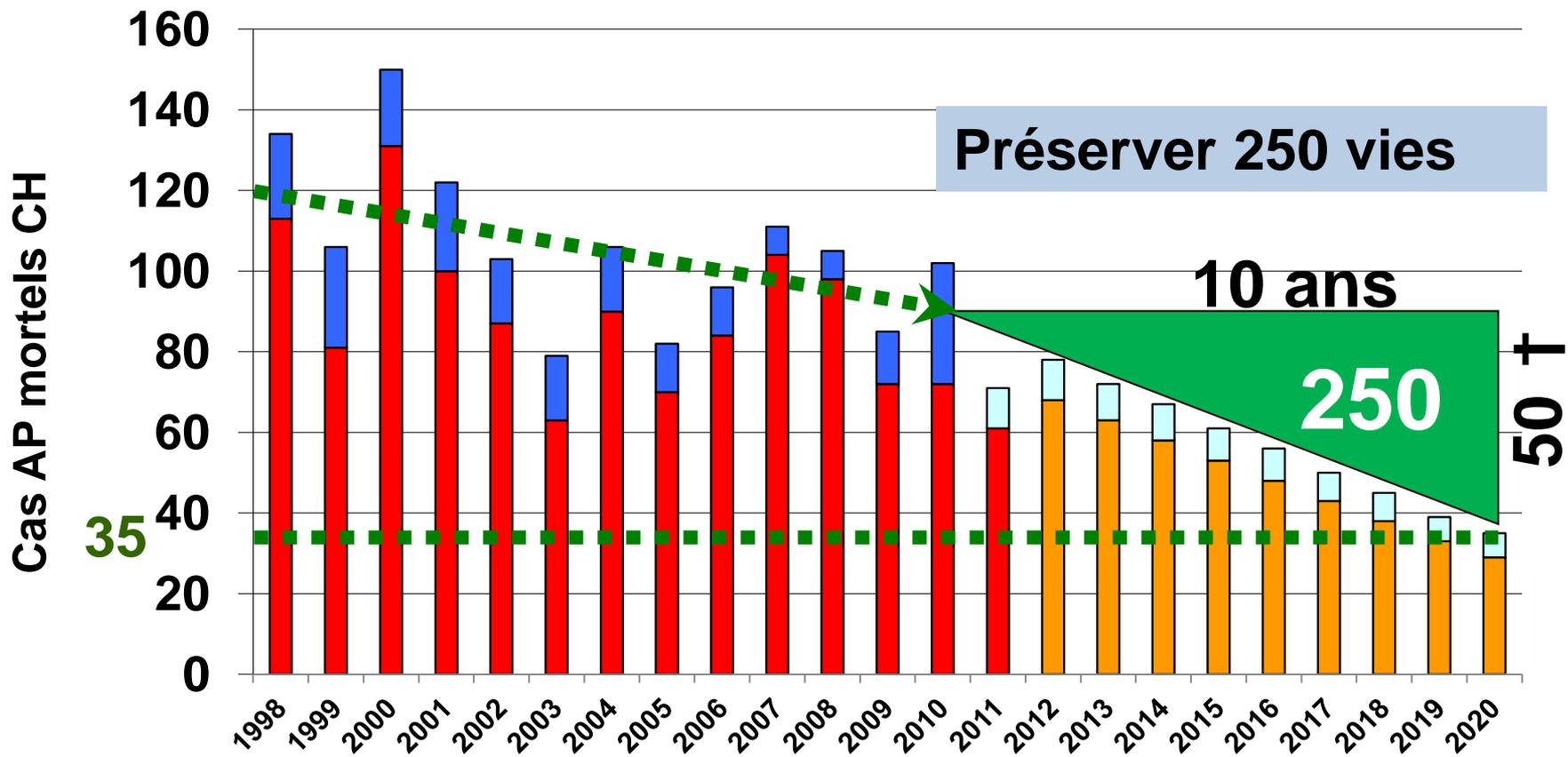
Evaluation des risques... pendant les loisirs ?



Contenu de la présentation

- ◆ Stratégie de la Suva et **Vision 250 vies**
- ◆ Le rôle de la **charte** de la sécurité -> Adrian Bloch
- ◆ **Les règles vitales**
- ◆ Web Based Training -> Ruedi Hauser
- ◆ Règles vitales applicables à toutes les branches
- ◆ Résistance à la rupture, protections contre les chutes -> B. v. Mühlennen
- ◆ Les campagnes en cours et à venir de la Suva
- ◆ Apprentissage en toute sécurité -> Victor Martinez
- ◆ La procédure d'exécution dans les entreprises à haut potentiel de prévention

Progression des cas AP mortels



Etat 26.07.2012

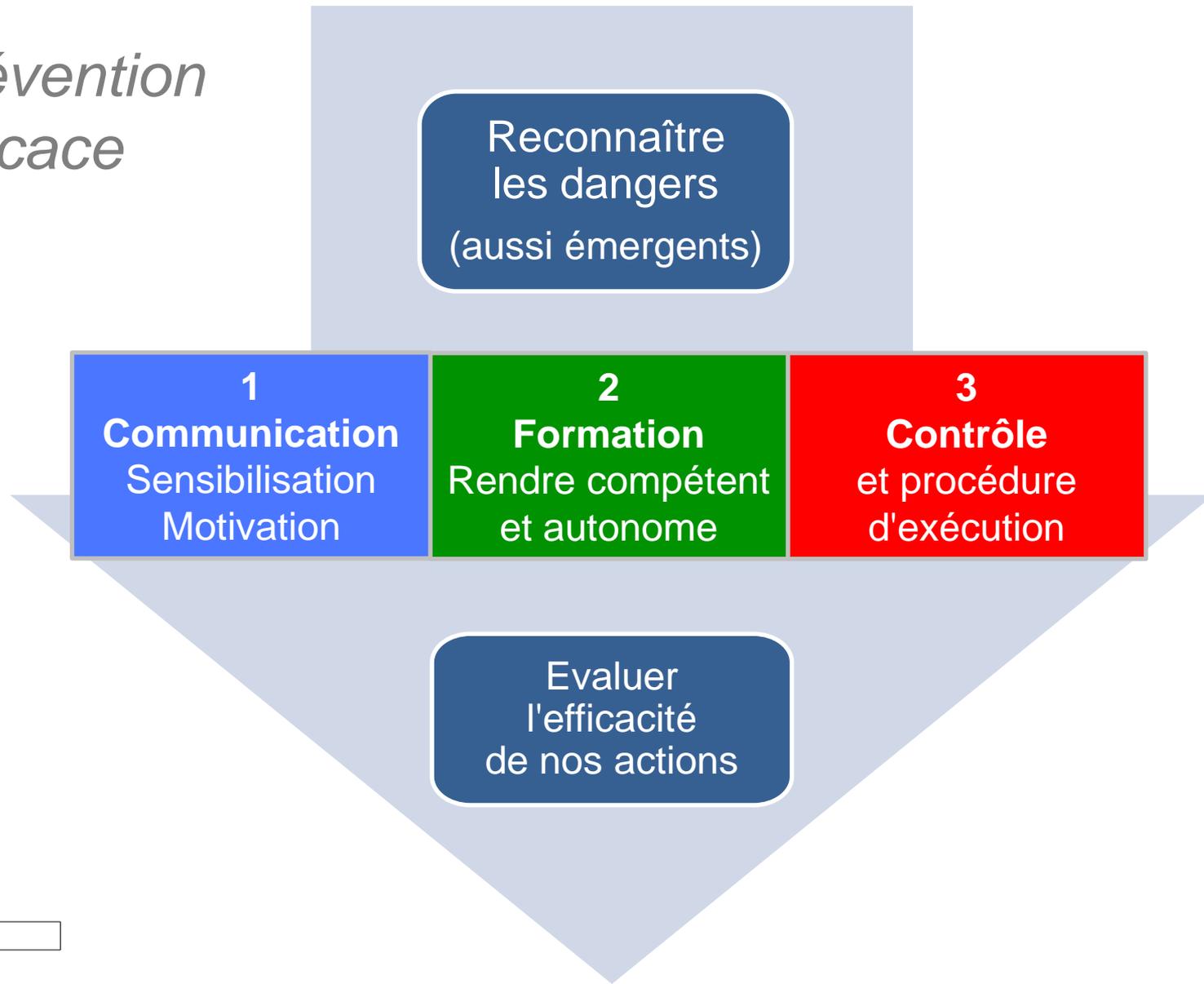
Source: LAA-CH

rouge / bleu foncé = situation actuelle orange / bleu clair = Objectif



Notre stratégie de prévention :

Prévention efficace



Programme de prévention "Vision 250 vies"

Les activités de prévention

	1 Communication Sensibilisation Motivation	2 Formation Rendre compétent et autonome	3 Contrôle et procédure d'exécution
Niveau public	TV Spot... penses à tes proches	Formation professionnelle Maitres d'apprentissage	Réglementations LAA/OPA Directives
Niveau des branches	CHARTRE: le droit de dire STOP	Elaboration des règles vitales et des supports pédagogiques	Recertification des solutions de branche
A la place de travail		règles vitales Quand dois-je dire STOP (Web Based Training)	Application des règles vitales Effort sur les entreprises à haut potentiel de prévention

Les trois étapes

1
Communication
Sensibilisation
Motivation



2
Formation
Rendre compétent
et autonome



Règles vitales
**Quand dois-je
dire STOP ?**

3
Contrôle
et procédure
d'exécution

25'000 visites
avec établissements des
constatations et avec **exigences**
de **mesures correctives**

Charte de la sécurité

1

Communication

Sensibilisation

Motivation



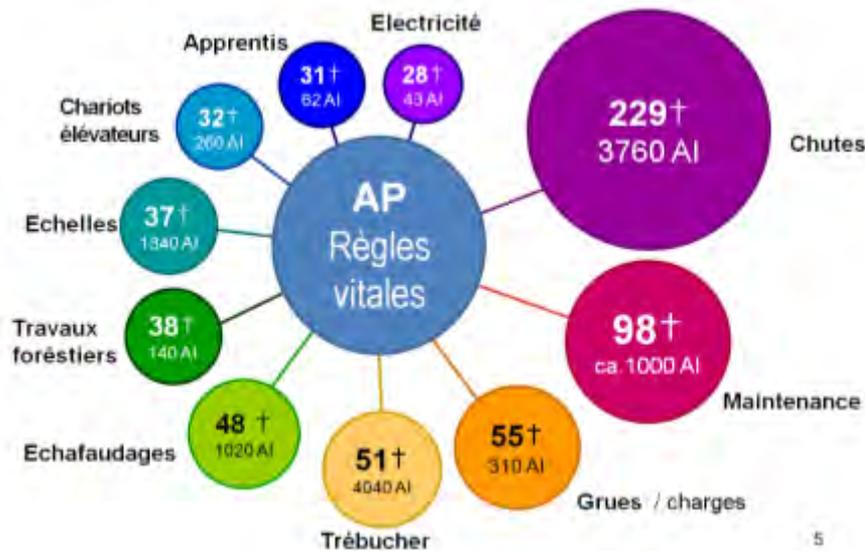
Présentation
Adrian Bloch



Analyse des cas mortels et invalidants par cause et par branches sur 10 ans

AP

MP



Règles vitales

2

Formation

Rendre compétent
et autonome

AP



MP



Support pédagogique

2 Formation Rendre compétent et autonome



- ◆ selon une situation donnée
- ◆ sur place
- ◆ par le supérieur direct
- ◆ max. 10 minutes
- ◆ à répéter si nécessaire

Règle 1

Nous travaillons avec une protection par encordement uniquement si la mise en œuvre d'une protection collective est techniquement impossible.

Travailleur: J'utilise une protection par encordement uniquement s'il n'est techniquement pas possible de mettre en œuvre des mesures de protection collective.

Supérieur: Lors de la planification des travaux, je privilégie toujours les mesures de protection collective ou d'autres solutions techniques (nacelle élévatrice, plateforme de travail, etc.).

Méthode de formation

Insistez sur le fait que la protection collective (parois de protection de couvreur, filets de protection, etc.) doit toujours être préférée à une protection individuelle. Grâce à leur action préventive, les mesures de protection collective protègent en tout temps toutes les personnes participant à la construction. En revanche, travailler avec une protection par encordement n'offre pas de protection complète.

Fixer des priorités

Le temps de travail avec une protection par encordement doit être réduit au minimum. Nous devons toujours nous poser les questions ci-dessous lors de la planification.

- Les travaux réalisés en hauteur peuvent-ils être évités grâce à une planification adéquate, par ex. par pré-montage au sol?
- Avons-nous examiné toutes les mesures de protection technique et organisationnelle avant de décider de réaliser les travaux avec une protection par encordement?
 - Echafaudage
 - Nacelle élévatrice
 - Filet de sécurité
 - Etc.

Responsable

Nommez un responsable à qui s'adresser en cas d'hésitation ou de difficulté.

Contrôle

- Énoncez les points qui seront contrôlés.
- Réduire au minimum la durée des travaux avec une protection par encordement.
 - Toujours privilégier les mesures de protection collective.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Situation sur le chantier

Existe-t-il des postes de travail pour lesquels les mesures de protection collective n'ont pas encore été utilisées? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

Infos complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConet), réf. Suva 1796.f
- Feuillelet d'information «La sécurité en s'encordant», réf. Suva 44002.f



1 Utiliser en priorité les mesures de protection collective (par ex. des filets).



2 Avant de travailler avec une protection par encordement, évaluer l'utilisation des plateformes de travail de largeur.



3 Réduire au maximum le temps de travail avec une protection par encordement grâce au pré-montage.

Web Based Training

2

Formation

Rendre compétent
et autonome

Huit règles vitales pour les peintres et plâtriers

Faucha par la mort	Situations dangereuses	Safety Challenge
		

Huit règles vitales
pour les peintres et plâtriers

Présentation
Ruedi Hauser



Identifier les situations critiques

Tirer les enseignements des accidents

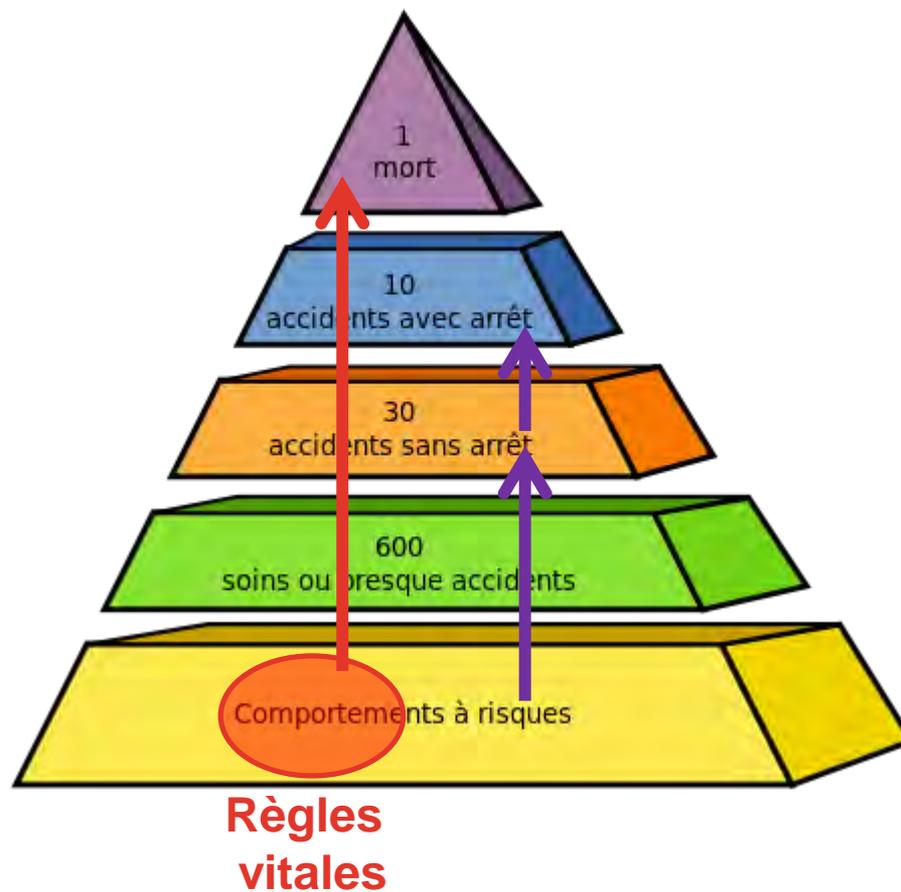
- ◆ Travaux de maintenance



- ◆ Travaux de construction avec hélicoptère
- ◆ Travaux liés aux installations solaires
- ◆ Travaux avec encordement
- ◆ Travaux sur échelles
- ◆ Travaux sur des toitures non résistantes



Pyramide de Heinrich



Résistance à la rupture de plaques en fibrociment et d'éléments de construction, protections contre les chutes



**Présentation
Adrian Bloch
Bernhard von Mühlennen**



Causes des accidents mortels et invalidants par branche

Unfallhergang	Stahl-, Metall- und Apparatebau	Recyclingbetriebe	Verleih von Personal	Steinbildhauerwerkstätten, Steinsägewerke	Sanitär-, Heizungs-, Lüftungs- und Klimatechnik	Schreinereien	Sand- und Kieswerke, Transportbetonwerke, Metallbetriebe
Absturz	34.0%	17.3%	32.4%	6.5%	38.2%	19.5%	17.1%
umfallende Gegenstände erfasst und eingezogen werden	23.6%	6.7%	16.8%	41.9%	21.8%	31.3%	25.7%
eingeklemmt, gequetscht werden	13.9%	4.0%	6.2%	19.4%	4.3%	8.3%	10.1%
herabfallende Gegenstände an etwas anschlagen	11.8%	6.7%	4.0%	25.8%	2.5%	2.1%	13.3%
herabfallende Gegenstände an etwas anschlagen	12.7%	13.3%	16.6%	16.1%	5.2%	17.0%	22.9%
an etwas anschlagen	8.3%	1.3%	8.5%	6.5%	14.4%	6.4%	4.1%
Angefahren werden inkl. Verkehrsunfall		8.0%	6.6%	6.5%	3.8%	2.5%	9.5%
stechen, schneiden	9.0%	1.3%	4.7%		2.2%	16.2%	

Répartition relative, nominations multiples possible

Dix règles vitales

Unterbergung	Wahl des Mann und der Apparatur	Benutzung der Apparatur	Wahl der Position	Verhalten der Mitarbeiter	Wahl der Arbeitsmittel	Wahl der Arbeitsmittel	Wahl der Arbeitsmittel	Wahl der Arbeitsmittel
Abwehr:	34,8%	17,2%	32,4%	4,9%	30,2%	9,5%	1,7%	
unfallfreie Gegenstände	23,8%	3,7%	11,8%	44,0%	14,5%	10,8%	2,6%	
erfasst und eingeklappt werden	23,8%	4,2%	4,2%	18,0%	2,9%	8,4%	1,2%	
eingeklappt, gegenseitig werden	1,1%	2,7%	3,0%	24,8%	4,7%	2,9%	1,2%	
beabzwecken Gegenstände	2,7%	13,0%	24,1%	18,1%	22,2%	27,1%	17,2%	
in einem einbringen	9,5%	1,0%	1,4%	4,4%	14,2%	9,2%	4,4%	
angebracht werden soll. Vorkehrungen	8,9%	3,0%	4,3%	1,1%	1,6%	3,7%	3,7%	
stehen, abgeben								

chutes

Chute d'objets

1. Wir sichern uns gegen Absturz.



Arbeitnehmer: Ich wähle meinen Standort und die Hilfsmittel so, dass ich nicht abstürzen kann.

Vorgesetzter: Bei Arbeiten in der Höhe Sorge ich für Absturzsicherungen und sichere Zugänge. Ich lasse keine Improvisationen zu.

2. Wir wählen die geeignete Leiter und benutzen diese richtig.



Arbeitnehmer: Ich setze geeignete, intakte Leitern ein und benütze diese richtig.

Vorgesetzter: Wir setzen Leitern nur ein, wenn es nicht anders geht. Arbeiten auf Leitern bespreche ich im Voraus mit den Mitarbeitern.

3. Wir sichern Gegenstände gegen Herunterfallen, Umfallen und Verurschen.



Arbeitnehmer: Gegenstände wie Platten, Röhre und Bleche sichere ich immer – sowohl bei der Bearbeitung und Montage als auch bei Lagerung und Transport.

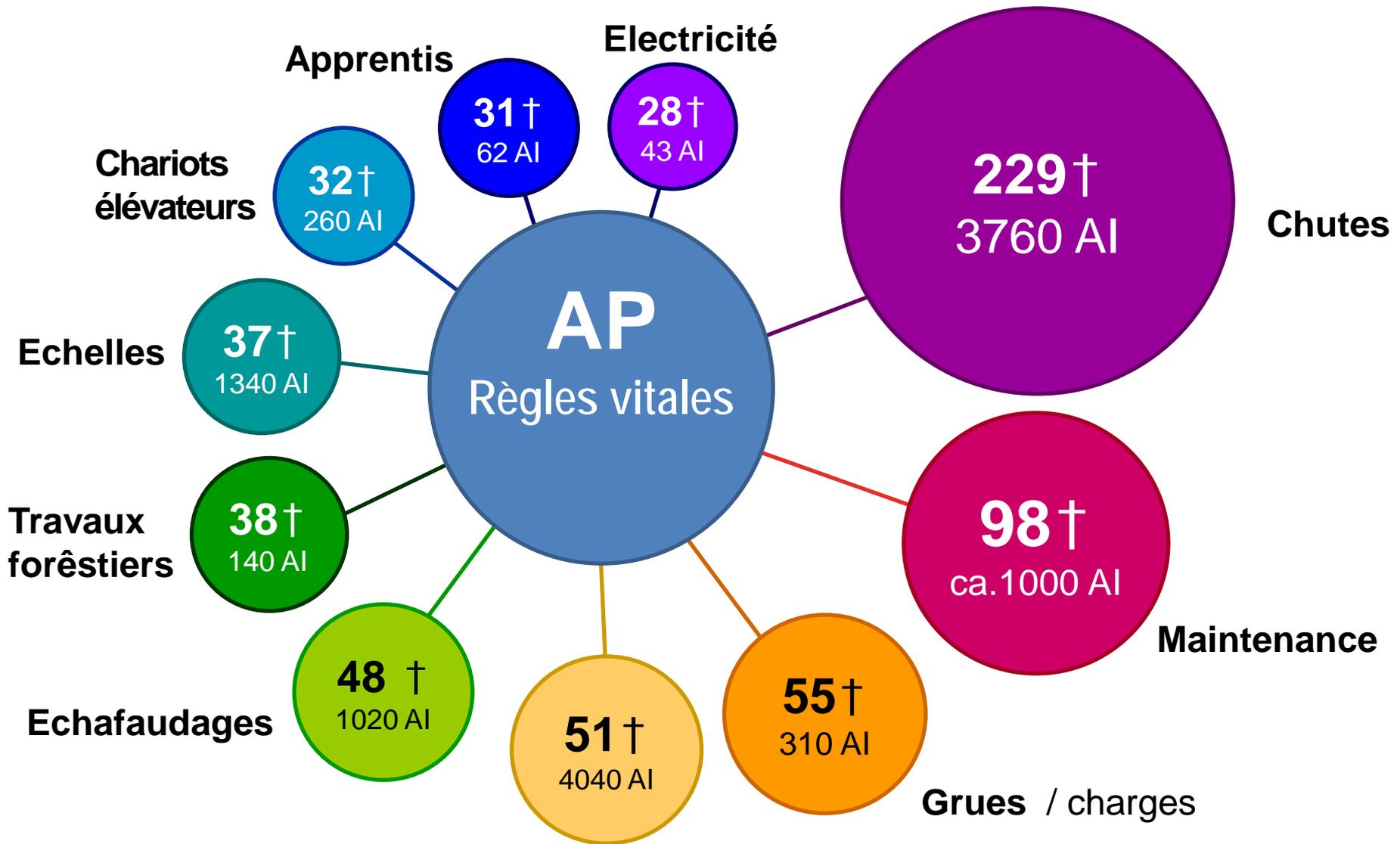
Vorgesetzter: Ich mache klare Vorgaben, wie die Gegenstände bei Bearbeitung, Montage, Lagerung und Transport zu sichern sind. Ich stelle dazu geeignete Arbeits- und Hilfsmittel zur Verfügung.

Dix règles vitales applicables à toutes les branches

Nr.	Règle
1	Prévenir les chutes.
2	Utiliser des échelles appropriées.
3	Sécuriser les objets contre la chute
4	Utiliser les machines selon les instructions
5	Arrêter et sécuriser l'installation.

Nr.	Règle
6	Sécuriser les voies de circulation
7	Confier les travaux électriques à des pros.
8	Utilisation adéquate de produits chimiques
9	Se protéger contre la présence possible d'amiante
10	Porter les équipements de protection.

Des règles applicables à toutes les branches



Campagnes en cours



Maison virtuelle "amiantée"



Transformation

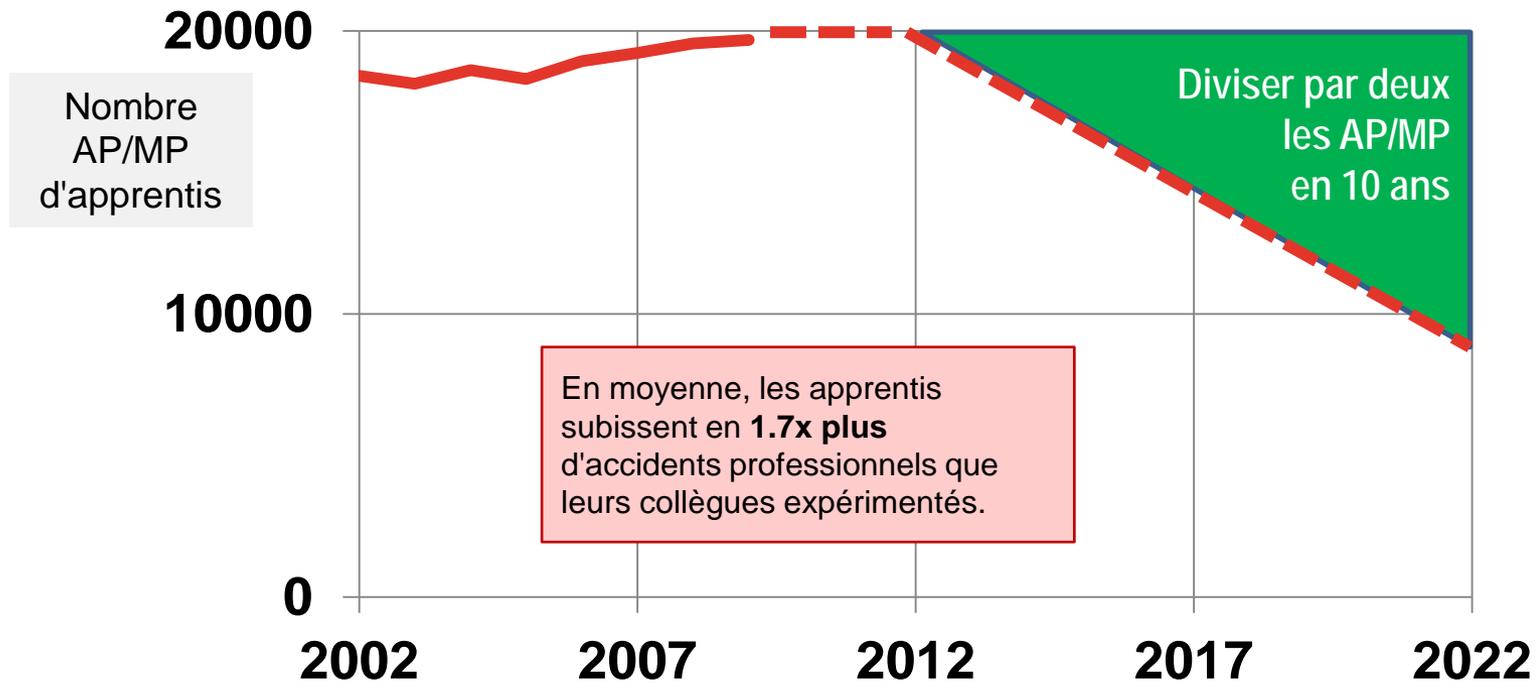
Contrôlez la présence d'amiante dans
les ouvrages construits avant 1990!

www.suva.ch/fr/amiante

suva pro



Apprentissage en toute sécurité



Présentation
Victor Martinez



Entreprises à haut potentiel de prévention (EHP)

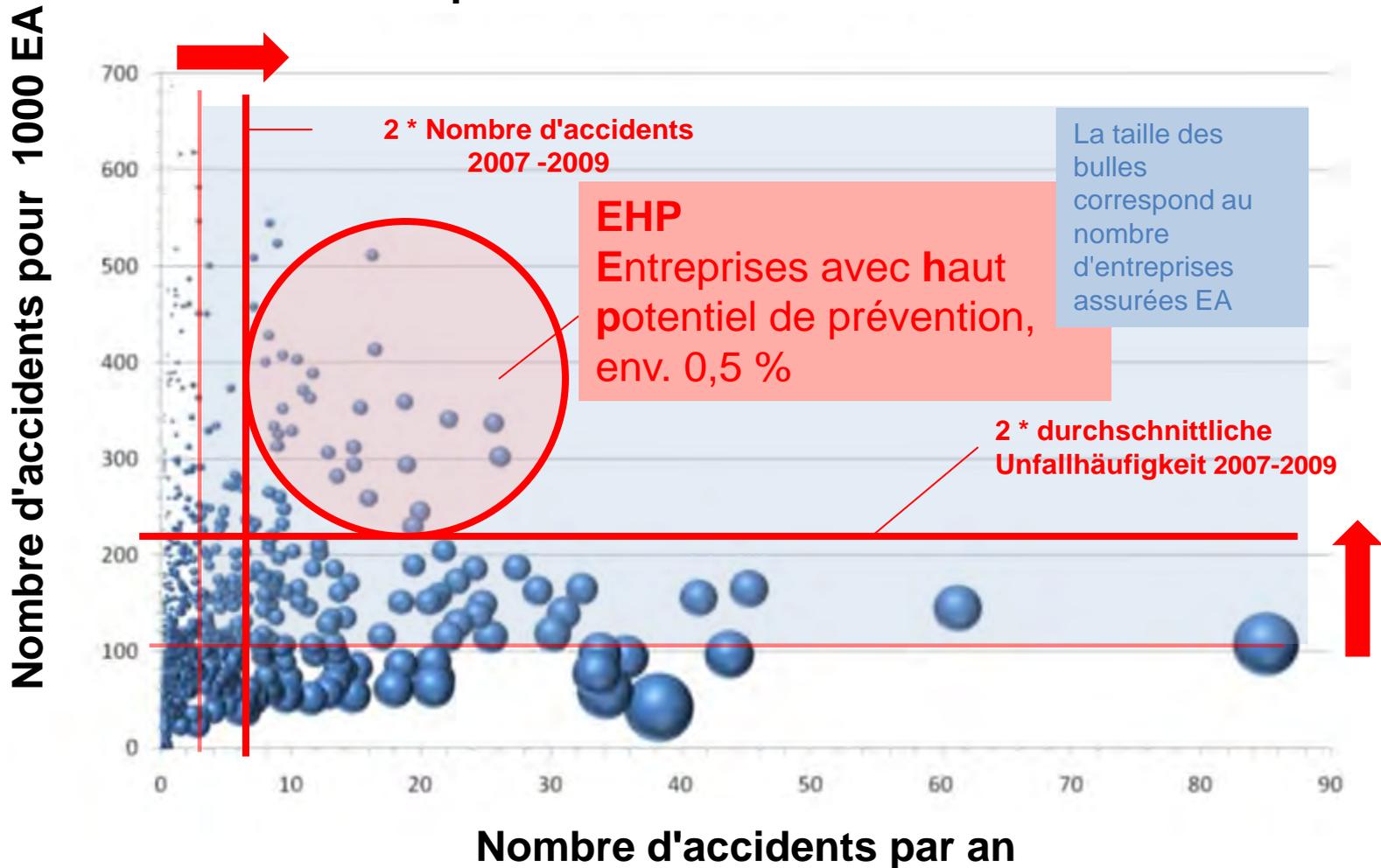
3

Contrôle
et procédure
d'exécution

- ◆ À partir de données statistiques, nous avons sélectionné quelques centaines d'entreprises qui répondent aux critères suivants:
 - Taux d'accidents nettement supérieur à la branche sur les 5 dernière années
 - Ayant présentés des accidents graves ou mortels
 - Entreprises ayant déjà reçu trois avertissements lors de la procédure d'exécution (prochaine étape: augmentation de prime)

Entreprises à haut potentiel de prévention (EHP)

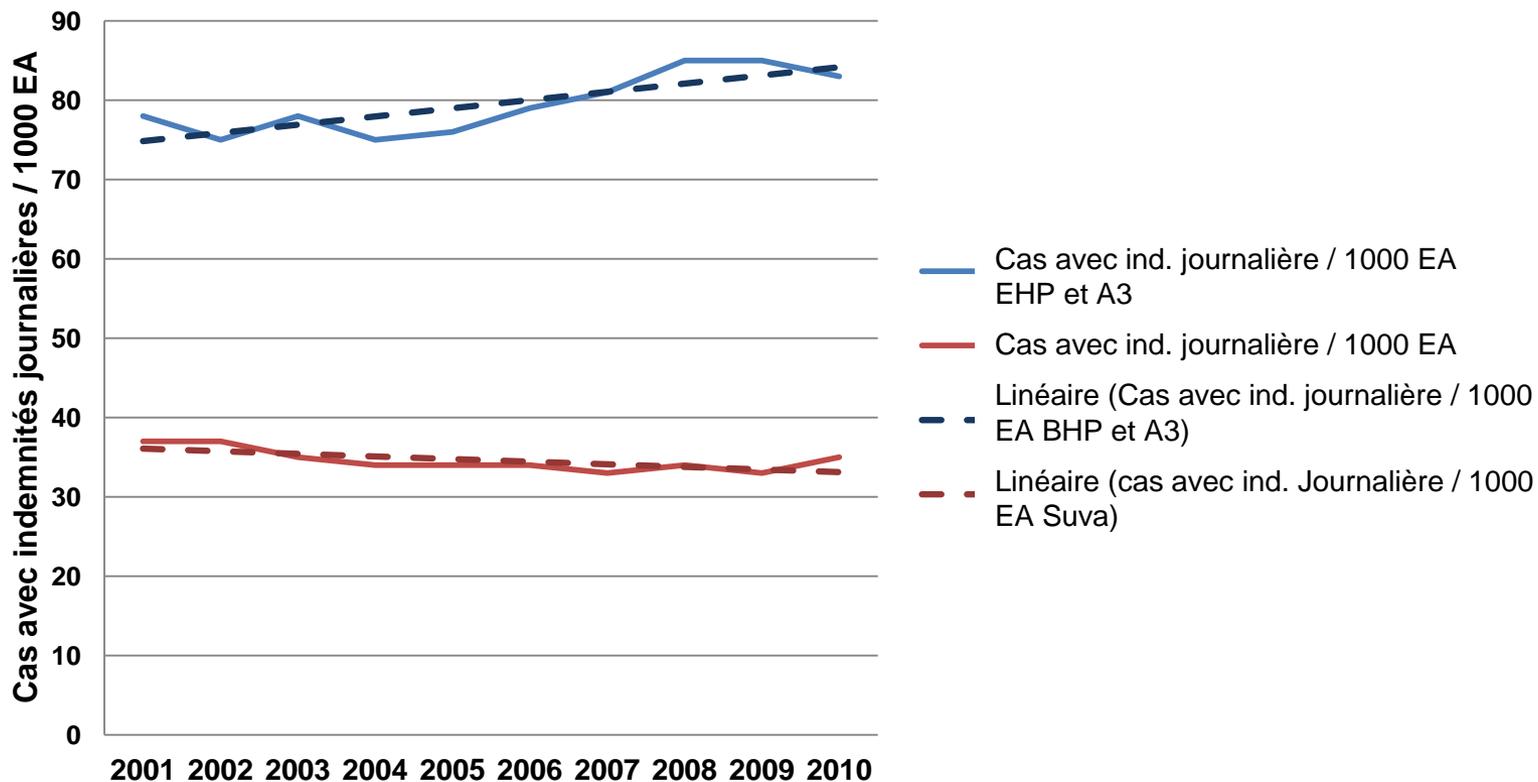
Entreprises d'une sous-classe



Cas avec indemnités journalières

Cas avec indemnités journalières

EHP et A3 en comparaison avec Suva



La procédure pour ces EHP

- ◆ Premier contact avec **contrôle MSST**
- ◆ Analyse de la situation avec l'entreprise
- ◆ Convention des objectifs
 - Formation Perco
 - Enquêtes d'accident internes
 - Détermination des dangers
 - Défauts constatés lors de contrôles par sondage
- ◆ Suivi sur trois ans minimum:
 - **Objectif: l'accidentalité rejoint au minimum la moyenne de la branche.**

Exemples vécus



TV Spot

Risky dans l'industrie

